

A photograph of a wicker basket filled with yellow daffodils, placed on the forest floor. The background shows a dense forest with many thin tree trunks and scattered daffodils on the ground. The text "LE FALGA" is overlaid in the upper center.

LE FALGA

Bulletin municipal 2010 n° 16

Mars 2011

Réponses aux charades

- Maman je t'aime
- Coussin
- Chapiteau
- Chaussure



Directeur de la publication : Isabelle COUTUREAU

Comité de rédaction du bulletin : Isabelle COUTUREAU, Philippe BUGAREL

*« Tandis qu'à leurs œuvres perverses
Les hommes courent haletants,
Mars qui rit, malgré les averses,
Prépare en secret le printemps...*

*Puis, lorsque sa besogne est faite,
Et que son règne va finir,
Au seuil d'avril tournant la tête,
Il dit : « Printemps tu peux venir ! »*

Théophile Gautier

Nous avons tous la chance, au Falga, d'être aux premières loges du spectacle éblouissant de l'éclosion du printemps.

Ne cessons de nous en émerveiller !

Ce cadre privilégié, toute l'équipe municipale a le souci de son respect et de sa pérennité.

Soyez sûrs de mon ferme attachement à le défendre ainsi que de mon dévouement à votre service

Isabelle COUTUREAU

MAIRE



■ ■ VIE MUNICIPALE

Les jolis moments de l'année 2010 qui ont animé notre commune

2010 aura encore été une année animée au sein de notre commune grâce à l'implication de la municipalité et du Comité des fêtes. En effet, de nouveaux membres se sont joints au comité des fêtes pour donner une nouvelle impulsion et participer activement à l'organisation d'événements sur la commune, animations indispensables à la vie du village. Un très grand merci.

■ Février - La Soirée Contes



■ Février - La Mairie invite les enfants au cirque Pinder



■ Mai - Le marché de printemps



■ Juin - Fête de la musique et feu de la St Jean



■ Juillet - Le marché nocturne des artisans et créateurs et soirée contes



■ Juillet/Août - Le marché d'été et son repas de clôture



■ Août - L'exposition annuelle de peinture



■ Septembre - L'épicerie Bio

Chaque lundi matin, depuis septembre 2010 stationne devant la mairie une micro-épicerie en produits -bio locaux dont les farines de Martrin de Couffinal, les œufs de ferme du canton et le fameux pain ancestral de nos campagnes.



■ Octobre - La fête locale de la St Martin



■ Décembre - Le marché de Noël



Un avant - goût du programme des manifestations qui animeront notre commune en 2011

Avril : Marché de Printemps : samedi 30 avril

Juin : Feu de la St Jean : 24 juin

*Juillet : Premier marché d'Eté : lundi 4 juillet et tous les lundis suivants
Marché des Artisans-Créateurs en nocturne : 13 juillet*

*Août : Exposition annuelle de Peinture : 8 août
2^{ème} Concours d'Attelage et animations équestres : 28 août*



Octobre : Fête locale le dimanche 23 octobre

Décembre : Marché de Noël le 11 décembre

■ ■ VIE MUNICIPALE

■ ETAT-CIVIL

Bienvenue à :

Orlane MONTAGNE le 26 août 2010

Félicitations à :

Martine GALLOIS et Philippe QUIMINAL le 4 juin 2010

Au revoir à :

Marie SACAZE le 3 mars 2010 à Montcalvel

Ainsi, la communauté très attristée par le départ de Marie Sacaze se réjouit cependant de la naissance d'Orlane et adresse ses félicitations à la famille de même qu'à Martine et Philippe.

■ BIENVENUE AUX NOUVEAUX ARRIVANTS

Mlle Bechra YAÏCHE et Marc ZIDOUNI à « En Blancou »

Mr SCHINCARIOL à « En Blancou »

Nicolas LESSIEUX et Aude LOPEZ à « En Blancou »

■ ■ VIE MUNICIPALE

■ ACTIVITES ARTISTIQUES ET CREATIVES

Depuis 1997, la Peinture sur Bois est pratiquée au Falga faisant de nouvelles émules chaque année.

Trois journées de stage ont eu lieu en mai, juin et septembre 2010 et se dérouleront en 2011 aux dates suivantes :

- Mardi 10 mai 2011
- Mardi 7 juin 2011
- La date de la journée de stage du mois de septembre reste à définir.



Lors de deux matinées en décembre, des enfants de la commune ont réalisé des cartes de vœux et la décoration d'objets de Noël.



■ ■ VIE MUNICIPALE

■ URBANISME

La Carte Communale qui est depuis 2008, notre document d'urbanisme, fixe de façon réglementaire et incontournable les limites du domaine urbanisable.

Ainsi, vous avez pu constater un bourg-centre qui commence à émerger autour de la mairie se limitant à six nouvelles maisons.

Le lotissement communal de cinq lots voit depuis quelques mois le début de l'édification d'une maison.

Courage, à tous ces bâtisseurs !

Hors ces deux secteurs aucune construction neuve ne verra le jour, telle est la volonté de la municipalité qui se fait l'écho de la quasi totalité de la population.

■ INTERCOMMUNALITE

SIVU

Le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique gère le fonctionnement des écoles du Vaux et de Mourvilles-Hautes que fréquentent les enfants de notre commune en maternelle et élémentaire. L'effectif total pour cette année scolaire 2010-2011 est de 91 élèves.

Mme Coutureau en est la présidente bénévole depuis 2006 et fait sa permanence le mercredi matin de 8h30 à 12h30 à la mairie du Falga.



SIVOM

Les travaux d'entretien de la voirie communale se sont portés en 2010 sur la moitié de la voie partant de l'église vers Vive-Vent l'entretien des banquettes et chemins ruraux.

SIPOM

Grâce à la participation active de la population au tri sélectif, le traitement et la valorisation des déchets restent à un prix raisonnable.

Il faut savoir que le traitement des déchets ménagers est deux fois plus cher que celui du tri sélectif.

Donc, plus on réduira le poids des déchets ménagers en retirant de nos poubelles intérieures les matières recyclables ou les matières compostables, plus on contribuera à la stabilisation du coût des collectes...

La Mairie tient à votre disposition, gratuitement, des sacs jaunes pour le tri-sélectif et des verts pour le verre.

CCLRS

Communauté de Communes Lauragais Revel et Sorézois

Création de l'Office de Tourisme Intercommunal.

Ouverture d'une crèche - halte garderie à Blan.

Crèche - halte garderie de Revel : 05 62 18 04 01

Crèche - halte garderie de St Félix : 05 61 83 09 83

Crèche - halte garderie de Sorèze : 05 63 37 05 97

Crèche - halte garderie de Blan : 05 63 74 38 76

La commune du Falga a sollicité, il y a sept ans la CCRLS pour obtenir l'enveloppe nécessaire à une manifestation culturelle gratuite de qualité en dehors de la forte saison touristique.

Cette manifestation est tournante et n'a lieu que dans une ou deux petites communes de la communauté en dehors de Revel, Sorèze et St-Félix.

Mme Coutureau a donc l'initiative, tous les ans, du choix et de la programmation d'une soirée culturelle.

Ainsi en 2010 bi-centenaire de la mort de Chopin, Montégut et Durfort ont eu l'honneur de recevoir un grand interprète pour un récital qui fut très apprécié.



SIEMN

Le siège du Syndicat des Eaux de la Montagne Noire a déménagé de Caraman vers Mauréville.

SDEHG

Le Syndicat Départemental D'Electricité de la Haute Garonne a réalisé le renforcement du réseau « au Moulin » et à « En-Pinard » pour palier les chutes de tension.

■ TRAVAUX

Après le rejointoiement extérieur du mur du cimetière, l'intérieur a été remanié et crépi en 2010.

Point lumineux installé à Malaise et au carrefour de Lasserre pour sécuriser le carrefour.

Réalisation du renforcement électrique à Malaise, En-Pinard et Le Moulin.

Entretien des espaces verts communs : taille des arbres, entretien du cimetière, tour de l'église sur la propriété communale, taille de la vigne vierge sur les murs de la mairie et travaux de peinture.

La DDT a rendu le résultat de son étude, réclamée par la mairie du Falga, concernant la limitation de vitesse à Malaise et la mise en sécurité du carrefour de la mairie.

Carrefour Malaise : le relevé de vitesse et du nombre de véhicules jour ne justifie pas de limitation de vitesse.

Carrefour de la Mairie : l'accidentologie nulle ne justifie aucun aménagement du carrefour. Le STOP et le miroir incitant à la prudence les utilisateurs de la voie montante. »



■ ■ VIE MUNICIPALE

■ INFORMATIONS DIVERSES

***PASSEPORTS** : ils sont désormais établis à la mairie de Revel, sur rendez-vous.

N° de téléphone : 05 62 18 71 40

ENLEVEMENT DE LA FERRAILLE : 1° juin 2011 et 30 novembre 2011.

L'inscription préalable en mairie est indispensable.

LOCATION DU FOYER RURAL: elle ne se pratique plus que pour les habitants de la commune afin d'assurer la tranquillité des riverains.

IMPOTS LOCAUX (taxe sur le Foncier Bâti) :

- Une Commission Communale des Impôts Fonciers se réunit une fois par an sur convocation des services fiscaux et statue sur la Liste 41 qui répertorie les travaux déclarés et réalisés par les particuliers sur la commune. Ces deux dernières années un reclassement équitable dans la catégorie correspondante au bâtiment a revalorisé la taxe des contribuables concernés, particulièrement pour le bâti ancien.
- Il est à rappeler que tous les travaux sont soumis à Déclaration Préalable (clôture, ouverture d'une fenêtre, d'une porte, abri de jardin, appentis...).
- Les constructions dans le périmètre urbanisable de la Carte Communale sont autorisées mais nécessitent cependant une déclaration préalable ou un permis de construire si supérieure à 20 mètres carrés.

■ ■ VIE MUNICIPALE

■ RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PERSONNES

ELAGUER

QUI EST RESPONSABLE DE QUOI ?

Le propriétaire, public ou privé

L'élagage relève de la responsabilité du propriétaire si l'arbre se trouvant :

1. En domaine privé, déborde sur le domaine public où est située la ligne électrique (article 24 du décret du 14/03/1965 - Chapitre IV)
2. En domaine privé ou public, n'a pas été planté à distance, conformément à la norme NF C 11-201 (voir chapitre distances minimales à respecter.

QUI PAIE QUOI ?

Le propriétaire public ou privé

Dans les deux cas cités ci - dessus, cet élagage est à la charge financière du propriétaire. Il est réalisé par ses soins ou par une entreprise agréée de son choix

ERDF

En dehors des deux cas spécifiques traités ci contre, pour toutes les lignes situées en domaine public ou privé, ERDF assure l'élagage des branches.

Les collectivités locales, la DDE, le Conseil Général ou les propriétaires sont directement informés au préalable par l'élagueur de son intervention.

Les bois issus de l'élagage sont laissés rangés sur le domaine public ou sur la parcelle privée

ERDF

En dehors des deux cas spécifiques traités ci - contre, l'élagage est à la charge financière d'ERDF. Il est réalisé par ses soins ou par une entreprise spécialisée.

ELAGUER SOI-MEME OU FAIRE INTERVENIR UN PROFESSIONNEL ?

Le propriétaire doit réaliser travaux sous certaines conditions bien précises.

Aucun travail d'élagage aux abords des lignes électriques ne pourra être entrepris par le propriétaire sans accord préalable d'ERDF. En cas d'accident ou incident électrique dû au non respect des consignes de sécurité, la responsabilité d'ERDF pourrait être dérogée.

ERDF recommande de faire réaliser les travaux d'entretien par des entreprises spécialisées. Les propriétaires ne peuvent les réaliser que s'ils remplissent les mêmes conditions. Le travail dans l'environnement électrique doit impérativement être confié à du personnel qualifié et équipé pour cette tâche dangereuse et très particulière (habilitation UTE 18-510)

LES DEMARCHES A ENTREPRENDRE AVANT D'ELAGUER

Le propriétaire qui envisage d'effectuer des travaux d'entretien à proximité des lignes électriques doit en faire la demande écrite (Demande de Renseignement) auprès du représentant local d'ERDF à l'aide du Cerfa n° 90-188. Document disponible auprès des services techniques des mairies, DDE ou sur le site www.netdict.fr.

ERDF analyse cette demande et informe des dangers et de l'obligation pour le propriétaire ou l'élagueur de lui adresser, avant toute intervention, une Déclaration d'intention de Commencement de Travaux (DICT).

Lorsque le propriétaire souhaite passer à la phase opérationnelle, il transmet à ERDF sa DICT. ERDF informe alors le propriétaire des mesures de sécurité à appliquer strictement pour la réalisation des travaux.

BRULAGE DES DECHETS VERTS

Le brûlage de déchets verts peut être non seulement à l'origine de troubles de voisinage générés par les odeurs de fumée mais aussi être la cause de la propagation d'incendie.

Considérant que ces feux présentent un risque pour la santé et la sécurité publique, il convient de réglementer cette pratique.

Arrêté Municipal

Article 1- Les feux de jardin sont interdits en raison du risque d'incendie qu'ils représentent du 1^{er} juin au 30 octobre.

Article 2- Aucun feu ne peut être allumé les jours de vent.

Article 3- Dans les propriétés privées aucun feu ne peut être allumé aux abords des voies de circulation afin de prévenir d'éventuels accidents de la route dus à une absence de visibilité causée par les fumées.

Article 4 -En dehors de la période et des cas d'interdiction sus énumérés toute personne qui procède à l'allumage d'un feu doit s'assurer :

- *que ce feu ne constitue pas une gêne pour le voisinage

- *de disposer d'un point d'eau à proximité pour une extinction rapide en cas de propagation du feu.

LE BRUIT - Extraits de la réglementation des Services de l'Etat.

« Tout auteur de bruit pourra être sanctionné dès lors que ce bruit porte atteinte à la tranquillité du voisinage par l'une des caractéristiques suivantes : la durée, la répétition ou l'intensité.

Il faut savoir également que le « droit » d'organiser une fête bruyante une fois par mois est un mythe qui n'a aucun fondement juridique. Le maire est chargé de faire respecter la réglementation et doit prendre toutes dispositions utiles pour lutter contre le bruit dans le cadre de ses pouvoirs de police.

L'arrêté préfectoral du 23 juillet 1996 a autorisé l'utilisation d'appareils de jardinage et de bricolage (tondeuses, motoculteurs, tronçonneuses, scies, ...) :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h.
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h.
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h et de 16h à 18h. »

Le Maire chargé de faire respecter la réglementation prendra toutes les dispositions utiles pour lutter contre le bruit, les gênes et le danger que fait encourir l'allumage de feu, dans le cadre de ses pouvoirs de police.



■ ■ TELEVISION NUMERIQUE

Le passage de la télévision analogique à la télévision numérique se fera en novembre 2011



Les arrêts des émetteurs analogiques se feront le 7 novembre à minuit et les allumages des émetteurs numériques principaux quelques heures après. Les émetteurs secondaires seront opérationnels à partir du 8 novembre matin et progressivement dans la journée. Ce passage à la télévision numérique permettra d'avoir plus de chaînes (jusqu'à 19 chaînes gratuites), une meilleure image et un meilleur son.



Normalement d'après le CSA, l'ensemble de la commune devrait capter la TNT par réseau hertzien (antenne râteau). Cette estimation va être revue vers le mois de septembre 2011. Concrètement le jour J, le 8 novembre, pour les personnes qui reçoivent déjà la TNT par satellite ou ADSL il n'y a rien à faire car elles reçoivent déjà la télévision numérique. Les personnes qui reçoivent déjà la TNT par l'antenne râteau devront rechercher et enregistrer les nouveaux canaux des chaînes dans la journée. Pour les personnes ne recevant pas la TNT actuellement, il faut avant tout vérifier si votre poste de télévision peut recevoir les émissions numériques. Les TV achetées après mars 2008 possèdent obligatoirement le décodeur TNT numérique.

(Donc recherche des nouveaux canaux le 8 novembre dans la journée). Pour les télévisions achetées entre 2005 et 2008 faites une recherche dans la documentation pour vérifier si elles peuvent recevoir la TNT.

De toute manière les télévisions qui possèdent une prise péritel pourront recevoir la TNT via un adaptateur se branchant sur la prise péritel d'un coût de 25 euros maxi. Les télévisions dépourvues de prise péritel (avant 1981) ne pourront pas recevoir la TNT. Il existe des aides financières pour les foyers. 1°) Aide à l'équipement : 25 euros maxi pour l'acquisition d'un adaptateur TNT, d'un téléviseur TNT intégrée, ou abonnement au câble, au satellite ou à l'ADSL. 2°) Aide à l'antenne : 120 euros maximum pour l'adaptation ou le remplacement d'une antenne râteau. Ces 2 aides sont sous conditions de ressources. Pour les foyers résidant dans les zones non couvertes par la TNT une troisième aide existe sans conditions de ressources : Aide à la réception : 250 euros maximum pour l'acquisition d'un équipement de réception alternatif à l'antenne râteau. Les dossiers sont à demander au 0 970 818 818 ou 0 970 818 818 ou sur le site internet www.tousaunumerique.fr jusqu'à 6 mois après le passage. Pour les personnes résidants dans une copropriété avec une seule antenne, pour la réalisation d'un devis, des renseignements, il faut contacter un l'installateur agréé « tous au numérique » : D'autres renseignements peuvent être consultables sur le site du CSA, www.cfa.fr ou www.tousaunumerique.fr.

Ce passage à la télévision numérique ne sera pas évident pour tout le monde, alors faites passer le message et aidez vous le jour du passage. Pour les foyers dont les membres ont plus de 70 ans ou pour les personnes souffrant d'un handicap supérieur ou égal à 80% il existe une Intervention gratuite à domicile sur le poste principal (installation et branchement de l'adaptateur , recherche et mémorisation des chaînes, mode d'emploi de la mémorisation des chaînes pour le jour du passage) Pour en bénéficier : 0 970 818 818 ou 0 970 818 818 (prix d'un appel local, du lundi au samedi de 8h à 21h) qui organisera la prise de RDV.

■ ■ INFORMATIONS PRATIQUES

Mairie Le Falga

Ouverture de la Mairie :

- Lundi de 8h15 à 13h, secrétariat de mairie avec Mme Bousquet.
- Mercredi de 8h30 à 12h30, secrétariat des écoles avec Mme Augé
- La bibliothèque est accessible lors des deux permanences.
- *Madame le maire reçoit dans ces créneaux horaires de même que sur rendez-vous tous les samedis matin.*

Numéros utiles :

Ecole Le Vaux : 09 71 28 79 39

Ecole de Mourvilles-Hautes : 09 62 23 81 48

Communauté de Communes : 05 62 71 23 33

Trésorerie de Revel : 05 34 66 72 90

EDF : 0 810 333 081

Centre d'appel de dépannage ERDF : 0 810 333 081

Syndicat pour les ordures ménagères : 05 62 71 22 83

Syndicat d'électrification : 05 34 31 15 07

France-Telecom : 1015

Offices de tourisme intercommunaux :

Revel : 05 34 66 67 68

Sorèze : 05 63 74 16 28

St Félix : 05 62 18 96 99



Pompiers-urgences : 18

Police-gendarmerie : 17

St Félix : 05 62 18 71 85

Revel : 05 34 66 70 50

GDF : 0 800 228 229

Syndicat des eaux : 05 62 18 62 62

Météo-France : 05 61 07 84 16

DDT : 05 62 71 75 00 (anciennement DDE)

■ ■ INFORMATIONS PRATIQUES

Comment obtenir un document

Pièces d'identité

Acte de naissance

Acte de mariage

Acte de décès

Carte d'électeur

Carte nationale d'identité

Passeport

PACS

Casier judiciaire

Duplicata

Livret de famille

Demande de permis de construire

Certificat non imposition

Certificat de nationalité

Certificat de non gage

Logement HLM

Déclaration de décès

Déclaration de naissance

Où s'adresser

Mairie du lieu de naissance

Mairie du lieu du mariage

Mairie du lieu de décès ou du

Dernier domicile

Mairie du domicile

Inscription du 1/01 au 31/12

de chaque année

Mairie

Mairie

Tribunal d'instance ou Mairie

Du lieu de domicile

Casier Judiciaire National

44 079 Nantes

Mairie du lieu de domicile

Mairie

Centre des Impôts Toulouse

Grefe Tribunal d'Instance de Muret

Sous préfecture ou site Internet

CCAS

Mairie du lieu de décès dans les 24h
suivant le décès

Mairie du lieu de naissance dans les 3 jours
ouvrables (hors samedi) suivant la naissance

Pièces à fournir

- Date de la naissance de l'intéressé, tous les noms et prénoms usuels des
parents, une enveloppe timbrée à votre adresse

- Date de mariage, nom et prénom des époux, nom et prénom des parents
des époux, une enveloppe timbrée à votre adresse

- Date de décès, nom et prénom, une enveloppe timbrée à votre adresse

- Pièce d'identité, attestation de domicile (ex : facture EDF)

- 2 photos d'identité, ancienne carte, livret de famille (pour enfants et
épouse), justificatif de domicile, date et lieu de naissance des parents,
extrait d'acte de naissance avec filiation si pas de carte en renouvellement,
25 € si perte ou vol.

- Copie intégrale de l'acte de naissance, ancien passeport ou pièce d'identité
(permis de conduire ou carte d'identité), livret de famille pour les femmes
mariées, justificatif de domicile (ex : facture EDF), 85 € de timbres fiscaux pour
un adulte, 42 € pour un enfant de 15 à 18 ans et 17 € pour les moins de 15 ans.

- Venir en personne le jour de la demande et le jour du retrait. Photo faite
obligatoirement par un photographe agréé.

- Dossier complet à retirer au tribunal

- Aucune

- Demande d'extrait : www.cjn.justice.gouv.fr

- Fournir état civil des conjoints et des enfants

- Voir la liste des pièces à fournir sur le formulaire

- Aucune

- Livret de famille de l'intéressé et livret de famille des parents

- www.interieur.gouv.fr,

- Formulaire à remplir

- Certificat de décès

- Livret de famille ou carte d'identité et certificat du praticien

■ ■ BUDGET MUNICIPAL 2010

section de fonctionnement :		section d'investissement :		Total des sections	
recettes 2010 :	50 570,27	recettes 2010 :	4 324,28	recettes 2010	54 894,55
excédent reporté:	35 954,82	excédent reporté	6 319,85	excédents reportés	42 274,67
recettes totales	<u>86 525,09</u>	recettes totales :	<u>10 644,13</u>	recettes totales	<u>97 169,22</u>
dépenses 2010	43 947,30	dépenses 2010	12 378,30	dépenses 2010	56 325,60
Résultats fin 2010	42 577,79	(1) - 1 734,17		excédent global	40 843,62

(1) les subventions n'étant versées qu'après réalisation et paiement des travaux, il arrive souvent en investissement que certaines dépenses soient réglées sur une année, alors que leur financement est encaissé sur l'année suivante. C'est ce qui s'est produit en 2010 et qui provoque un léger déficit sur la période, qui est largement autofinancé par l'excédent de fonctionnement dans un premier temps, puis qui sera compensé lors de l'encaissement des subventions.

■ ■ COIN DES ENFANTS

Charades

Mon premier est un déterminant possessif.

Mon second est le contraire de "dit la vérité".

Mon troisième est le pronom personnel à la 1ère personne du singulier.

Mon quatrième est une idée ou un sujet autour desquels s'organise une action.

Mon dernier, chère maman, je te le dis souvent.

Mon premier est quelque chose qu'on reçoit sur la figure quand on boxe.

Mon deuxième : les trois premières lettres du mot singe.

Mon tout est l'objet où l'on pose la tête quand on dort.

Mon premier est un animal domestique.

Mon second est un oiseau.

Mon troisième est le contraire de tard.

Mon tout appartient au cirque.

Mon premier n'est pas froid.

Mon deuxième est le contraire de sous.

Mon tout est utile à l'homme.



Tu trouveras les solutions au dos de la page de couverture du bulletin municipal.

■ ■ EVENEMENTS CELEBRES EN 2010

Il y a 500 ans, en 1510

- ⊙ Raphaël peint ses fresques du Vatican
- ⊙ Autoportrait en vieillard, dessin de Léonard de Vinci (v. 1510-1513)
- ⊙ Mort de Botticelli (Sandro Filipepi), peintre italien (1445 - 1510)

Il y a 250 ans en 1760

- ⊙ Ouverture du premier bureau de poste à Paris (200 facteurs, 3 distributions par jour)
- ⊙ Naissance de Saint-Simon, (1760-1825), économiste - philosophe, penseur de la société industrielle, qui a influencé la plupart des philosophes du XIXe siècle
- ⊙ Création du Champagne Lanson
- ⊙ Naissance de Rouget de Lisle auteur de l'hymne national la Marseillaise

Il y a 200 ans en 1810

- ⊙ Naissance de Frédéric Chopin, compositeur polonais
- ⊙ Parution du roman "La Dame du lac" de Walter Scott (Poète, romancier et historien écossais (1771 — 1832). "La Dame du lac" est un poème en six chants, rempli d'épisodes romanesques et de légendes écossaises
- ⊙ Indépendance du Mexique

Il y a 100 ans en 1910

- ⊙ Création de la journée internationale des femmes, le 8 mars : Août 1910 2ème conférence internationale des femmes socialistes à Copenhague. Clara Zetkin (journaliste allemande), fit voter une résolution proposant que "les femmes socialistes de tous les pays organisent une journée des femmes". Le 8 mars rappelle la grève des ouvrières du textile, qui opposa les femmes à la police de New York, le 8 mars 1857
- ⊙ Naissance de Bruno Coquatrix, auteur-compositeur français (1910 - 1979)
- ⊙ Élise Deroche (1886 -1919), première aviatrice brevetée en France et dans le monde. Elle obtient le 8 mars 1910 le brevet de pilote (Brevet n°36 de l'Aéroclub de France). Elle participe à de nombreux meetings aériens tels que Héliopolis, Budapest, Rouen, Saint-Petersbourg.

Il y a 50 ans en 1960

- ⊙ Début du "Pop'art" aux Etats Unis
- ⊙ Inauguration de "Brasilia", la nouvelle capitale du Brésil
- ⊙ Sortie au cinéma de "La Dolce Vita" de Federico Fellini, de "Rocco et ses frères" de Luchino Visconti et de "A bout de souffle" de Jean Luc Godard
- ⊙ Découverte du laser
- ⊙ Mort d'Albert Camus, prix Nobel de littérature, écrivain français (1913 - 1960)

Il y a 10 ans, en 2000

- ⊙ Roberto Benigni remporte l'Oscar du meilleur acteur pour son interprétation dans "La vie est belle"
- ⊙ Intervention militaire de l'OTAN contre les Serbes en Yougoslavie
- ⊙ Entrée en vigueur de la monnaie unique européenne, l'Euro
- ⊙ Vladimir Poutine remplace Boris Eltsine à la présidence de la Russie
- ⊙ En Rugby, le XV de France bat les All Blacks (43 à 31) et se qualifie pour la finale de la Coupe du Monde



*" En ce printemps, "cultivons notre jardin"
En ce Falga où l'on se sent bien
En attendant les moissons
Et les fruits de saison.*